



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30/07/2021

LA BANDE DESSINÉE BÉNÉFICIE POUR LA PREMIÈRE FOIS DU DISPOSITIF DE DATION EN PAIEMENT AVEC L'ENTRÉE DANS LES COLLECTIONS NATIONALES DE L'ŒUVRE DE F'MURRR (RICHARD PEYZARET)

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, et Olivier Dussopt, ministre délégué, chargé des comptes publics, annoncent l'entrée dans les collections nationales d'un ensemble de 238 planches originales, dessins et manuscrits de Richard Peyzaret, dit F'murrr.

Le dispositif de dation mobilisé par les héritiers de l'auteur est une première dans l'histoire du 9^{ème} art et témoigne de l'intérêt patrimonial croissant suscité par la bande dessinée. Cette initiative prend toute sa place dans l'année dédiée par le ministère de la Culture à la bande dessinée, « BD 20-21 », et met en œuvre une des propositions du rapport de Pierre Lungheretti, *La Bande dessinée, nouvelle frontière artistique et culturelle. 54 propositions pour une politique nationale renouvelée* (2019), qui préconisait de favoriser, par une politique raisonnée, l'entrée des fonds d'auteurs dans les collections patrimoniales publiques.

Né le 31 mars 1946 à Paris, diplômé de l'École supérieure des arts appliqués Duperré, Richard Peyzaret publie en 1971 sa première bande dessinée, les *Contes à rebours*, dans *Pilote*, dont le rédacteur en chef est alors René Goscinny.

En 1973, F'murrr commence dans le même journal sa série la plus célèbre, *Le Génie des alpages*. Dans un décor de montagne, un troupeau de plus de 200 brebis, leurs bergers successifs et leur chien se livrent à des activités marquées par le non-sens, où se mêlent des personnages improbables, des clins d'œil littéraires et des situations absurdes. Quatorze albums seront publiés par Dargaud entre 1976 et 2007. Plusieurs récompenses viendront distinguer l'œuvre de cet auteur : en 1975, le prix Saint-Michel, décerné en Belgique, le couronne comme meilleur dessinateur étranger ; en 1978, le troisième album, *Barre-toi de mon herbe*, est distingué au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême en tant que meilleure œuvre comique française.

A partir de 1976, F'murrr collabore avec le magazine mensuel (*À suivre*) publié par Casterman - et la collection d'albums portant le même nom. Il y livre des récits médiévaux : *Jehanne au pied du mur* (1980), *Tim Galère* (1985), *Le Pauvre chevalier* (1990), qui est récompensé par l'Alph-Art humour au Festival d'Angoulême en 1991 en qualité de meilleur album humoristique francophone de l'année écoulée, et *Les Aveugles* (1992).

F'murrr a aussi travaillé pour plusieurs titres emblématiques de la bande dessinée, dont *Charlie mensuel* (1975), *Métal Hurlant* (avec *Jehanne d'Arc*, 1976-1977), *Fluide Glacial* (avec *Robin des boîtes*, 1977) ou *Spirou*. Par la richesse de son inspiration et par son inventivité, il est un auteur majeur de la bande dessinée d'humour à laquelle il a apporté un esprit inspiré du *nonsense* anglais.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les œuvres acceptées en dation couvrent, à travers 238 lots, quarante-cinq années de création, depuis la seconde planche du *Génie des alpages* publiée dans *Pilote* le 25 janvier 1973 jusqu'aux études à l'encre et au lavis intitulées « Pêché mortel » en 2018, année de la mort de l'auteur. La quasi-totalité des œuvres publiées par F'murry est représentée.

Affecté à la Bibliothèque nationale de France, cet ensemble sera déposé à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême et au Musée Tomi Ungerer - Centre international de l'illustration (musée de la Ville de Strasbourg).

Instaurée par la loi du 31 décembre 1968, adoptée sous l'impulsion d'André Malraux, et entrée en application en 1970, la procédure de la dation permet le paiement à titre exceptionnel des droits de succession et de mutation à titre gratuit entre vifs, du droit de partage et de l'impôt sur la fortune immobilière, par la remise à l'Etat de biens culturels reconnus de haute valeur artistique ou historique. Cette procédure, instruite par la Commission interministérielle d'agrément pour la conservation du patrimoine artistique national, contribue depuis un demi-siècle de manière très significative à l'enrichissement des collections publiques.

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin

01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr

Cabinet d'Olivier Dussopt

01 53 18 45 26 / 57

presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr